



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° CRV - 4 -  
SÉANCE N° 517 DU 12 DÉCEMBRE 2022

### DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR DES PROJETS CULTURELS ASSOCIATIFS

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 6 décembre 2022, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, maire.

#### Étaient présents

Florian Bercault, maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François (à partir de 18 h 06), Patrice Morin (jusqu'à 18 h 27), Marie-Laure Le Mée Clavreul, Camille Pétron (jusqu'à 18h39), Antoine Caplan, Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Geneviève Pham-Sigmann (à partir de 18 h 09), Éric Paris, Laurent Paviot, Catherine Roy, Nadège Davoust, Caroline Garnier (à partir de 18 h 42), Jonathan Guilemin (à partir de 18 h 40), Guillaume Agostino, Kamel Ogbi, Rihaoui Chanfi, Ludivine Leduc, Paul Le Gal-Huamé, Pierrick Guesné, Vincent d'Agostino, Chantal Grandière, Lucile Perin et Henri Renié, conseillers municipaux.

#### Étaient représentés

Patrice Morin a donné pouvoir à George Poirier (à partir de 18 h 27), Camille Pétron a donné pouvoir à Guillaume Agostino (à partir de 18 h 39), Bruno Flécharde a donné pouvoir à Bruno Bertier, Christine Drognet a donné pouvoir à Marjorie François, Marie Boïsgontier a donné pouvoir à Antoine Caplan, Georges Hoyaux a donné pouvoir à Béatrice Ferron, Sébastien Buron a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, Jonathan Guilemin a donné pouvoir à Kamel Ogbi (jusqu'à 18 h 40), Noémie Coquereau a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Céline Loiseau, Didier Pillon a donné pouvoir à Vincent d'Agostino, Marie-Cécile Clavreul a donné pouvoir à Lucile Perin, Samia Sultani a donné pouvoir à Henri Renié, Gwendoline Galou a donné pouvoir à Chantal Grandière et James Charbonnier a donné pouvoir à Pierrick Guesné.

#### Était excusée

Solange Bruneau, conseillère municipale.

Pierrick Guesné et Nadège Davoust sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 14 décembre 2022

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 12 DÉCEMBRE 2022

DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR DES PROJETS CULTURELS ASSOCIATIFS

Rapporteur : Nadège Davoust

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article L9-1,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 mars 2022 portant adoption du budget primitif 2022 de la ville de Laval et attribution des subventions aux associations au titre de l'année 2022,

Considérant que la ville de Laval souhaite accompagner le tissu associatif notamment dans le domaine culturel,

Que plusieurs projets culturels associatifs font l'objet d'une demande de soutien financier auprès de la ville de Laval,

Que la COMPAGNIE CHANTIER DADR sollicite la ville de Laval dans le cadre d'un soutien au projet sur 2022 pour l'acquisition de matériel scénique et de danse,

Que l'association MADE UP PRODUCTION sollicite la ville de Laval dans le cadre de l'organisation d'un concert URBAN MADE OUEST, qui s'est déroulé à la salle polyvalente de Laval le 24 septembre 2022,

Sur proposition de la commission culture et rayonnement de la ville,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Une subvention est attribuée à l'association "COMPAGNIE CHANTIER DADR" à hauteur de 7 000 € pour l'acquisition de matériel scénique et de danse.

Article 2

Une subvention est attribuée à l'association "MADE UP PRODUCTION" à hauteur de 3 000 € pour l'organisation du concert URBAN MADE OUEST qui s'est tenu le 24 septembre 2022 à la salle polyvalente de Laval.

Article 3

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le maire

Signé : Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215301300-20221212-S517-CRV-4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2022

Mis en ligne le 19/12/2022